



Salaire des enseignants : Macron annonce des hausses, mais crisper sur le « travailler plus pour gagner plus »

L'annonce par le chef de l'Etat, jeudi dans un collège de l'Hérault, du doublement des primes perçues par les enseignants, soit 100 euros net minimum en plus par mois pour tous, a été ternie, pour les syndicats, par la confirmation du « pacte enseignant », ces missions supplémentaires contre rémunération accessibles aux volontaires. Pour son deuxième déplacement après la promulgation de la très contestée réforme des retraites, Emmanuel Macron a choisi de parler d'éducation. C'est au milieu d'un petit cercle d'une quinzaine de professeurs, d'élèves et de parents installés dans la cour ensoleillée d'un établissement rural de l'Hérault, le collège Louise-Michel de Ganges, qu'il a lui-même mis fin, jeudi 20 avril, au suspens sur les mesures salariales promises aux enseignants.

A la rentrée 2023, « tous les enseignants » bénéficieront d'une augmentation comprise entre « 100 et 230 euros par mois », a annoncé le chef de l'Etat, qui était accompagné du ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye. Il a également confirmé la mise en place du « pacte enseignant » par lequel les professeurs se voient proposer de nouvelles missions en échange d'une rémunération supplémentaire. « J'assume ce choix d'un investissement un peu différencié pour ceux qui font des efforts supplémentaires et systématiques », a-t-il déclaré, entérinant ainsi la création d'un dispositif vivement rejeté par l'ensemble des syndicats.

En 2024, 3 milliards d'euros seront consacrés à ces mesures salariales, dont les deux tiers pour la revalorisation inconditionnelle (1,9 milliard), appelée « socle ». « Il n'y a jamais eu une telle dépense [pour les rémunérations] depuis 1990 », a souligné le président de la République, en défendant un investissement indispensable à l'amélioration du service public d'éducation. Il a même évoqué – sous les regards dubitatifs des enseignants – un réinvestissement « permis par la réforme des retraites ».

Un important dispositif policier quadrillait la petite ville de 4 000 habitants, où plusieurs centaines de manifestants se sont réunis à l'occasion de la visite du chef de l'Etat. Du parvis de l'établissement, dont le périmètre avait été bouclé, ne parvenaient que les sons lointains des sifflets et des vuvuzelas. La contestation a cependant rattrapé Emmanuel Macron dans le collège, où le courant a été coupé dès son arrivée – une action revendiquée par la CGT du département – empêchant la tenue des discussions à l'intérieur du bâtiment. Plusieurs professeurs l'ont par ailleurs interpellé sur le manque de reconnaissance, le risque de « perdre » une majorité d'enseignants avec le pacte, et les insuffisances de la revalorisation inconditionnelle à l'échelle individuelle – en particulier pour les enseignants en milieu de carrière. A la question de savoir si un salaire de 2 300 euros nets au bout de quinze ans était suffisant, Emmanuel Macron a répondu : « Je regarde d'où on part et où on arrive. (...) Il y a un effet de rattrapage, et on rattrape trente ans. Ce n'est jamais suffisant. »

Si globalement les syndicats saluent l'augmentation, c'est le manque d'ambition des montants qu'ils critiquent. Dans les graphiques fournis par l'éducation nationale, on peut ainsi constater que si les débutants commencent désormais à 2 076 euros nets, ils n'atteignent que 2 250 euros au bout de dix ans, et un peu moins de 2 500 euros au bout de vingt ans. « Ce qui est avancé ne permet pas de rattraper tout ce qu'on a perdu, entre 15 % et 25 % de pouvoir d'achat ces dernières années », s'agace Sophie Vénétiat, secrétaire générale du SNES-FSU.

Après avoir un temps envisagé de n'augmenter que les premiers échelons, l'éducation nationale a décidé de revaloriser tous les personnels enseignants, en doublant la prime de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) et la prime de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) respectivement versées aux enseignants du premier et du second degré. Sur les premiers échelons (jusqu'au 7), ce doublement des deux primes s'accompagne d'une augmentation liée à la prime d'attractivité. Celle-ci s'arrête après cet échelon – ce qui explique les revalorisations nettement moins favorables ensuite. En part du salaire perçu, les montants s'effondrent en effet rapidement, comme a pu le vérifier Le Monde en consultant une grille salariale transmise aux syndicats. Les enseignants certifiés et les professeurs des écoles aux échelons 8 à 11 voient ainsi leur rémunération augmenter de 4 % seulement, par rapport à septembre 2020 (pour 8 % à 11 % de hausse aux échelons précédents). Une augmentation en deçà des niveaux de l'inflation.

L'éducation nationale a également détaillé, à l'issue des annonces présidentielles, le fonctionnement du « pacte ».





Il s'agit de s'engager à réaliser, sur l'année, un volant d'heures supplémentaires. Décomposé en trois « briques », le « pacte » peut compter 18 à 24 heures de missions en plus, pour une rémunération forfaitaire de 1 250 euros brut par an. Si l'enseignant accepte une deuxième tranche de vingt-quatre heures, il reçoit une deuxième enveloppe de 1 250 euros bruts. En acceptant le maximum de trois missions, il touche 3 750 euros bruts. Ce sont ces montants liés à des tâches optionnelles qui ont fait dire au président Macron, au cours de son déplacement à Ganges, que les enseignants pourraient augmenter leur rémunération jusqu'à « 500 euros net » par mois (en cumulant le « pacte » et le « socle »).

Mais une fois le « pacte » accepté, certaines missions devront être accomplies en priorité et ne seront donc pas au choix de l'enseignant volontaire. Il s'agit en premier lieu, pour les professeurs des écoles, d'assurer les heures de soutien en classe de 6^e en français et en mathématiques, promises par Pap Ndiaye en janvier et en partie financées par la suppression de la technologie. « Les enseignants du premier degré devront prendre des élèves qu'ils ne connaissent pas. Par ailleurs, beaucoup refuseront pour des questions d'organisation », pointe Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU.

Le rejet du « pacte » est unanime parmi les instances syndicales, qui pointent, outre un « travailler plus pour s'épuiser plus », selon le mot de Sophie Vénéitay, un sérieux risque d'aggravation des inégalités entre femmes et hommes « et des inégalités entre corps », insiste Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT. Les professeurs du second degré, et en particulier les agrégés qui ont moins d'heures de cours, auront mécaniquement plus de latitude que les professeurs des écoles – qui sont en outre en majorité des femmes. « Nous avons réclamé une étude d'impact qu'on nous a refusée », insiste Guislaine David. Or, on sait très bien que quand on demande des missions supplémentaires aux salariés, ce sont les hommes qui les font, pas les femmes. »

L'autre point d'interrogation reste l'organisation concrète de ce « pacte » dans les établissements. Les « indemnités pour missions particulières » versées aux coordinateurs de discipline, ou à l'enseignant responsable de l'informatique, par exemple, sont maintenues pour l'année prochaine, puisqu'elles figurent dans des budgets déjà distribués. Mais rien n'indique leur pérennité : seront-elles remplacées par le pacte ? Les écoles et établissements auront-ils assez d'enveloppes « pacte » pour toutes les missions et tous les volontaires ? Et quid des établissements où il n'y aura aucun enseignant signataire ?

Pour les professeurs du secondaire, la priorité « absolue » au sein du pacte, indique le ministère, est en effet d'assurer les remplacements de courte durée. Y compris dans des classes que l'enseignant n'a pas en temps normal, pour une plus-value pédagogique qui reste à évaluer. « On risque de se rapprocher d'une forme de garderie », s'inquiète Bruno Bobkiewicz, le secrétaire général du SNPDEN, qui assure cependant que les chefs d'établissements « feront en sorte que ce ne soit pas le cas »

S'abonner

